

L'AFEA réunie en assemblée générale dans l'amphithéâtre Descartes de la Sorbonne le 24 mai tient à prendre acte des conditions exceptionnelles dans lesquelles s'est déroulé son congrès annuel. Pour la première fois depuis sa fondation en 1967, cette manifestation scientifique a failli ne pas pouvoir se tenir en raison des conditions financières inédites qu'a cherché à imposer à l'association l'université qui avait d'abord proposé de l'accueillir.

L'AFEA, société savante qui regroupe l'ensemble des enseignants-chercheurs français en études américaines réaffirme solennellement le rôle qui est le sien au sein de la communauté scientifique française.

Dans un paysage universitaire et scientifique en mutation depuis le passage aux compétences élargies et la mise en œuvre de la LRU qui a eu pour résultat une concurrence accrue entre équipes de recherches et laboratoires, une généralisation des pratiques d'évaluation par les agences françaises et européennes, et une recherche de plus en plus souvent financée sur projets dont les thèmes ne sont pas fixés par les chercheurs eux-mêmes, l'existence d'une communauté scientifique réunissant l'ensemble des chercheurs d'une discipline autour d'objets et d'orientations librement choisis par ses membres permet de garantir la liberté de la recherche scientifique, d'œuvrer à la formation des jeunes chercheurs, et de favoriser l'émergence de thématiques nouvelles.

L'AFEA refuse la facturation des locaux par des établissements universitaires relevant du service public, et demande à M. le Ministre de rappeler aux universités cette mission qui est la leur de tout mettre en œuvre pour faciliter et promouvoir la tenue de manifestations scientifiques, notamment des congrès dont on sait le rôle central dans la vie des associations. L'AFEA réaffirme le principe d'indépendance de la recherche et des chercheurs inscrit dans la constitution de la république française et demande la reconnaissance explicite du rôle essentiel des sociétés savantes dans la garantie de ce principe au sein de l'espace universitaire.

Texte voté à l'unanimité lors de l'assemblée générale de l'AFEA le 24 mai 2014